

Leçon n° 9 : Femmes et hommes des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques

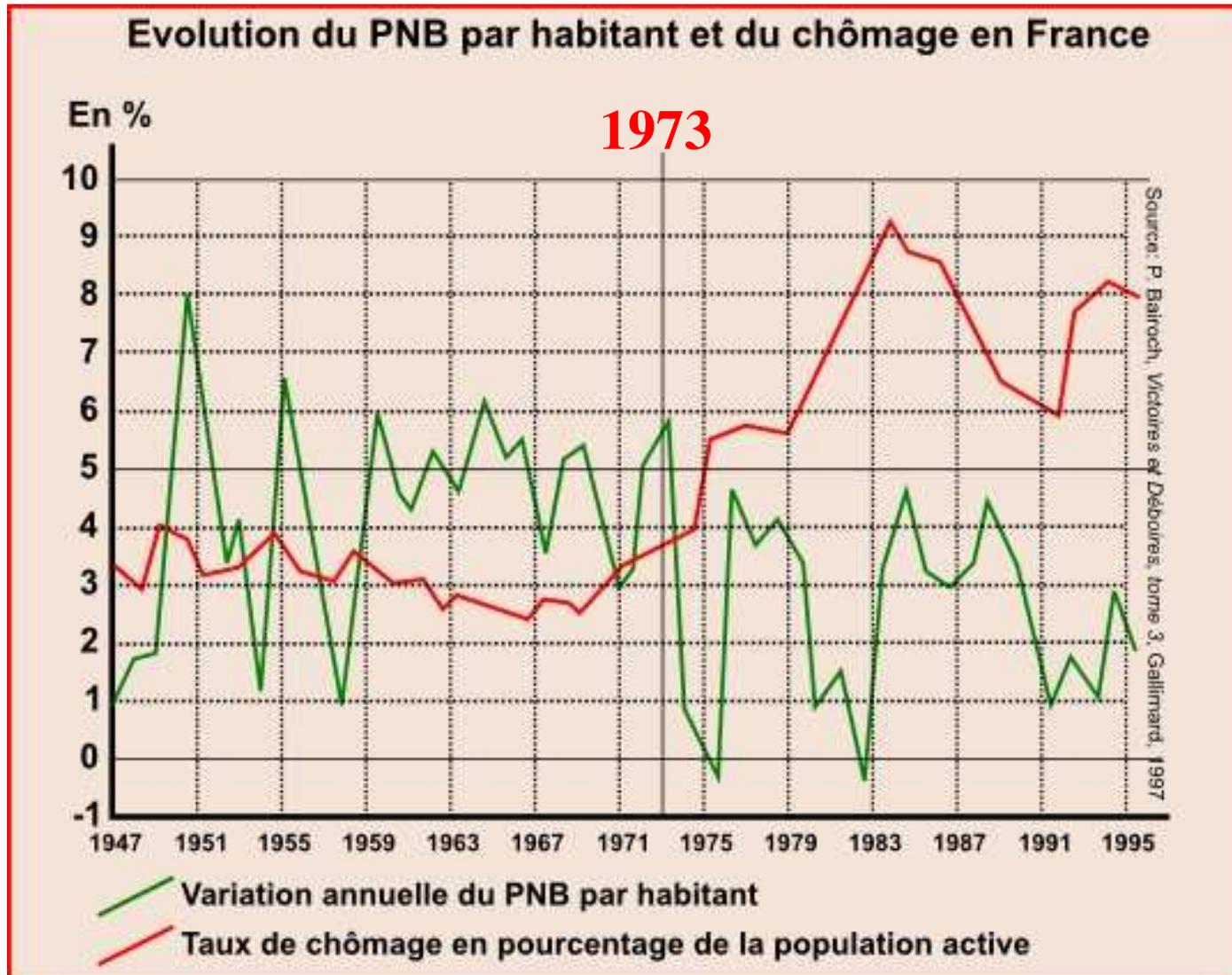
Introduction : Entre les années 50 et les années 80, la société française subit des transformations à la fois économiques, sociales et culturelles auxquelles la législation tente d'apporter des réponses.

Quelles sont les transformations que connaît la France entre les années 50 et les années 80 et quelles sont les réponses politiques apportées ?

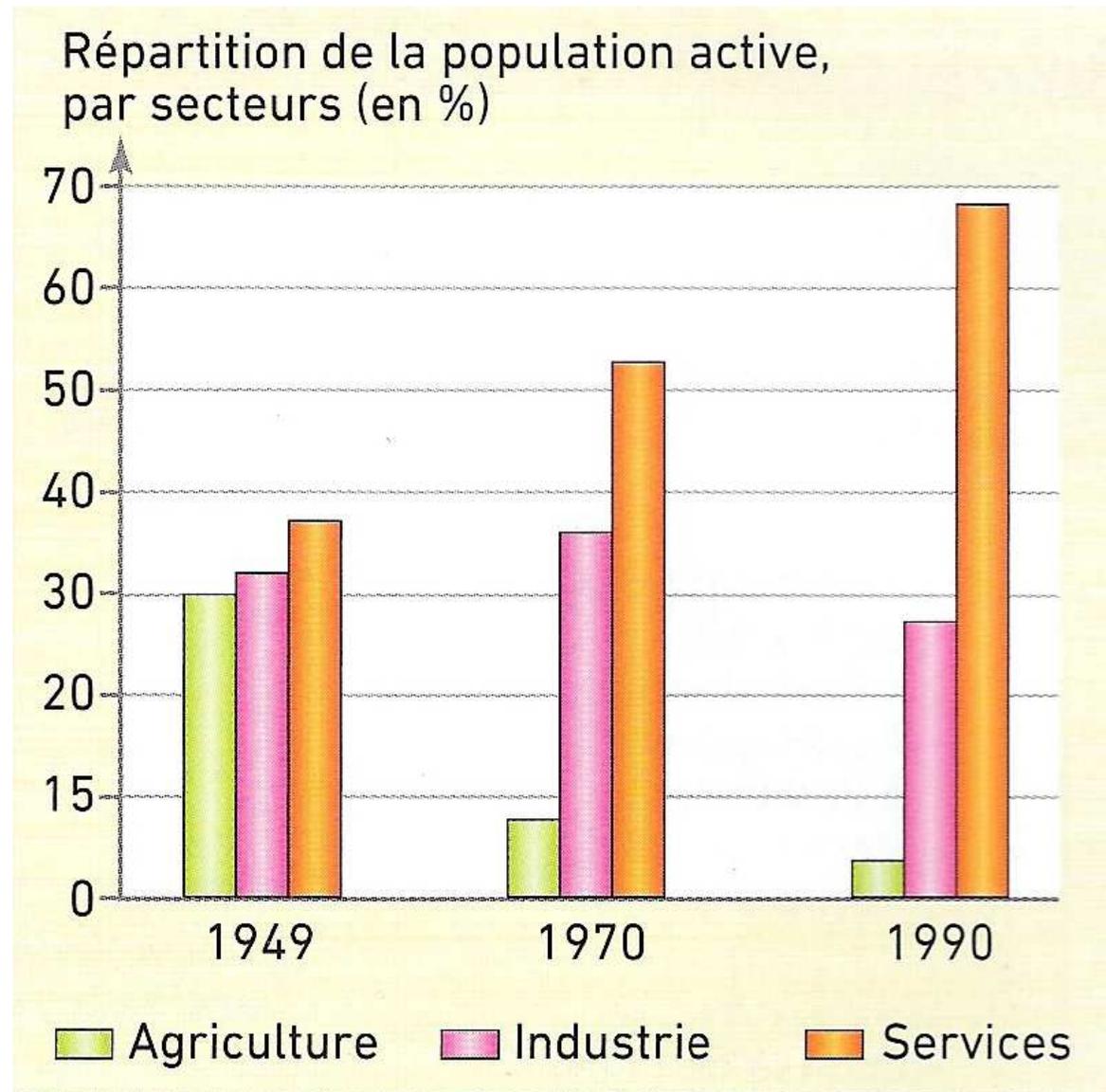
I - Une société en mutation pendant les 30 Glorieuses

A - Croissance économique et
démographique entre 1950 et 1973

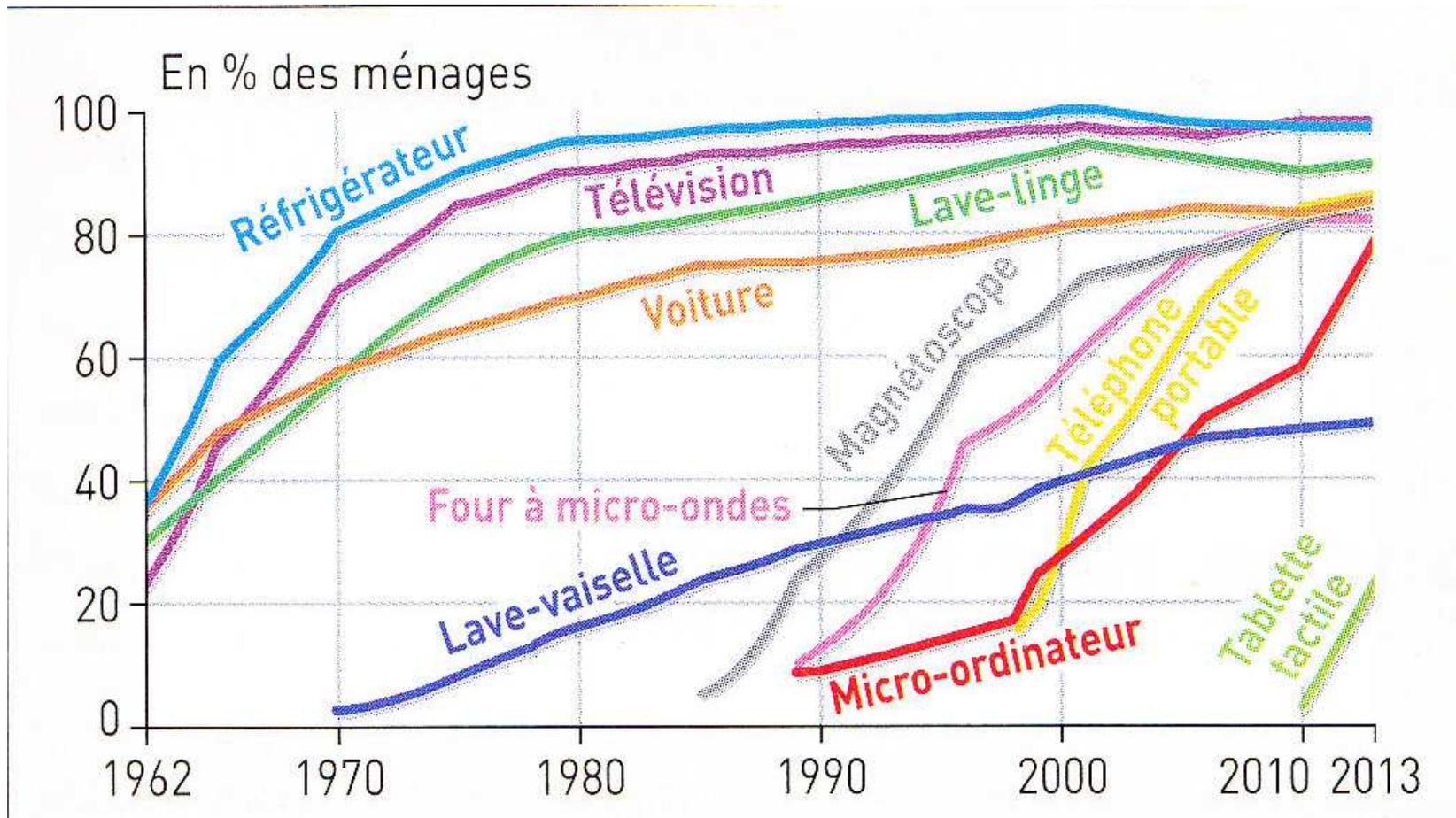
Les Trente Glorieuses



Les évolutions de la population active



Les Trente Glorieuses et l'équipement des ménages



Les Trente Glorieuses

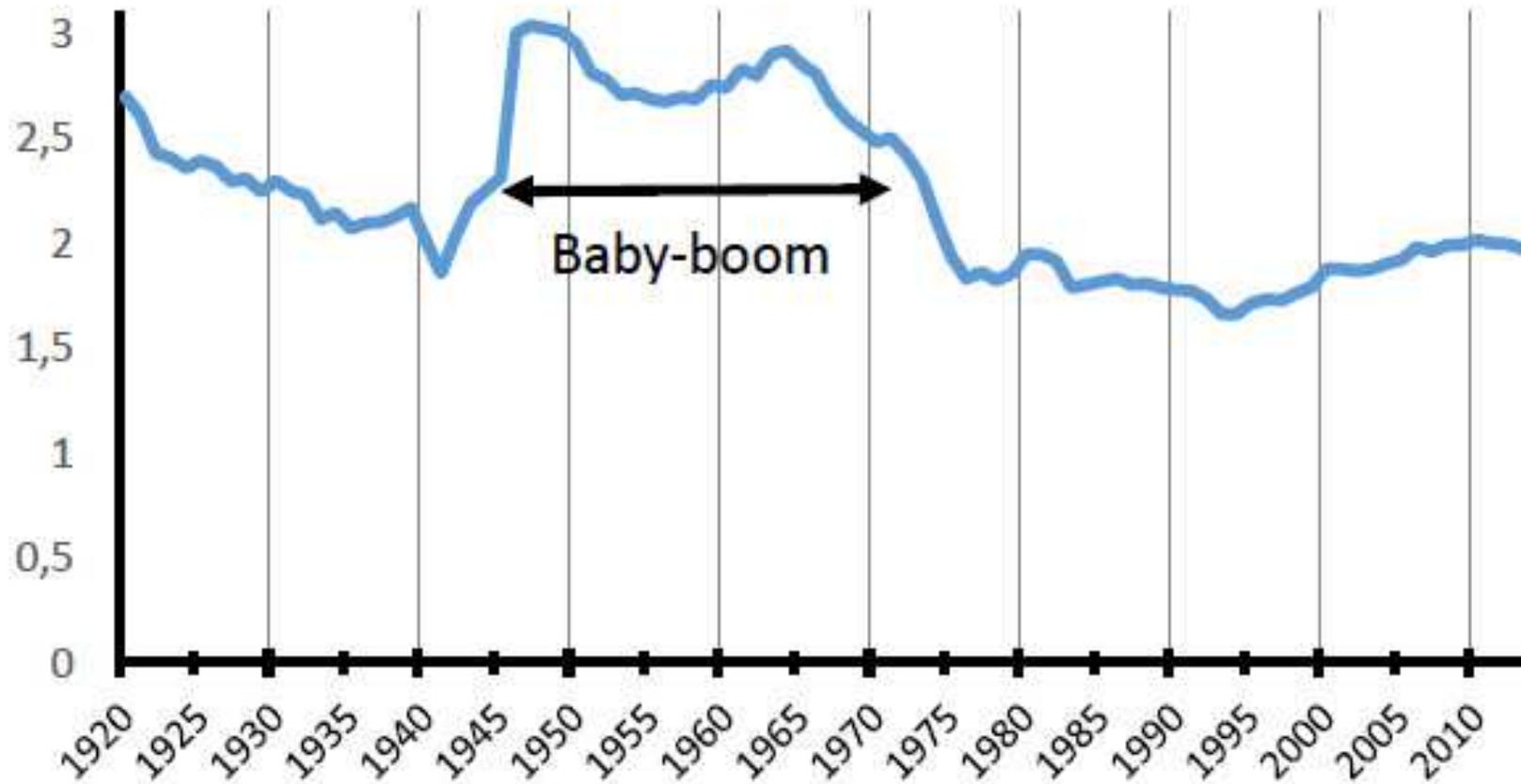


Duane HANSON Supermarket Lady

A - Croissance économique et démographique entre 1950 et 1973

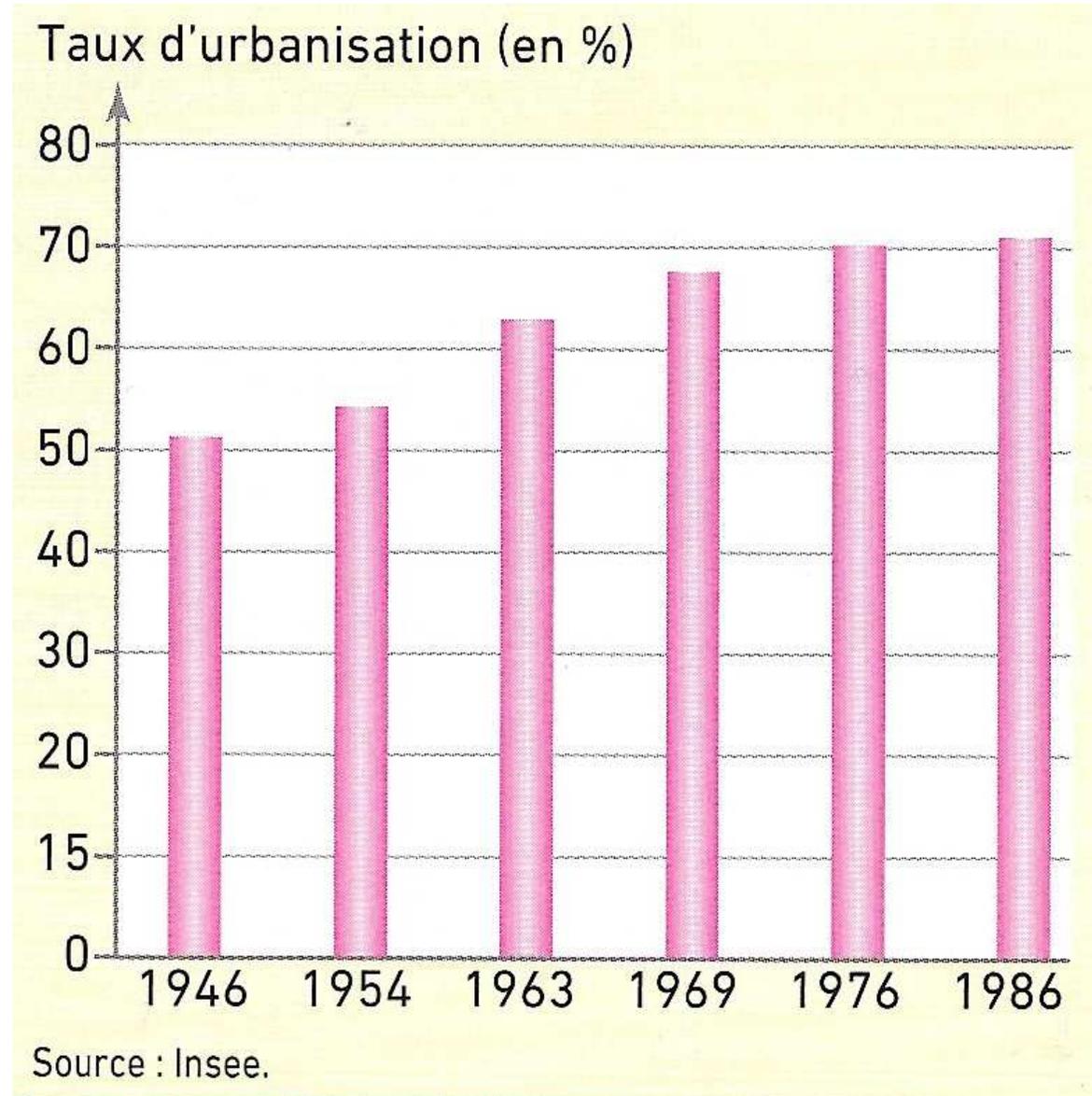
Trace : Entre 1950 et 1974, la France traverse une période de croissance économique forte (augmentation durable de la production industrielle, des investissements, des revenus et de la consommation, 5% en moyenne/an), le niveau de vie s'élève rapidement avec le développement de la consommation de masse et un équipement des ménages qui progresse (réfrigérateur, télévision...). La structure de la population active évolue avec une forte progression de l'emploi dans le secteur des services et au contraire une forte baisse dans le secteur agricole.

Le baby-boom



Indicateur conjoncturel de
fécondité (source INSEE)

L'urbanisation en France



La politique du logement en France 1945-1970

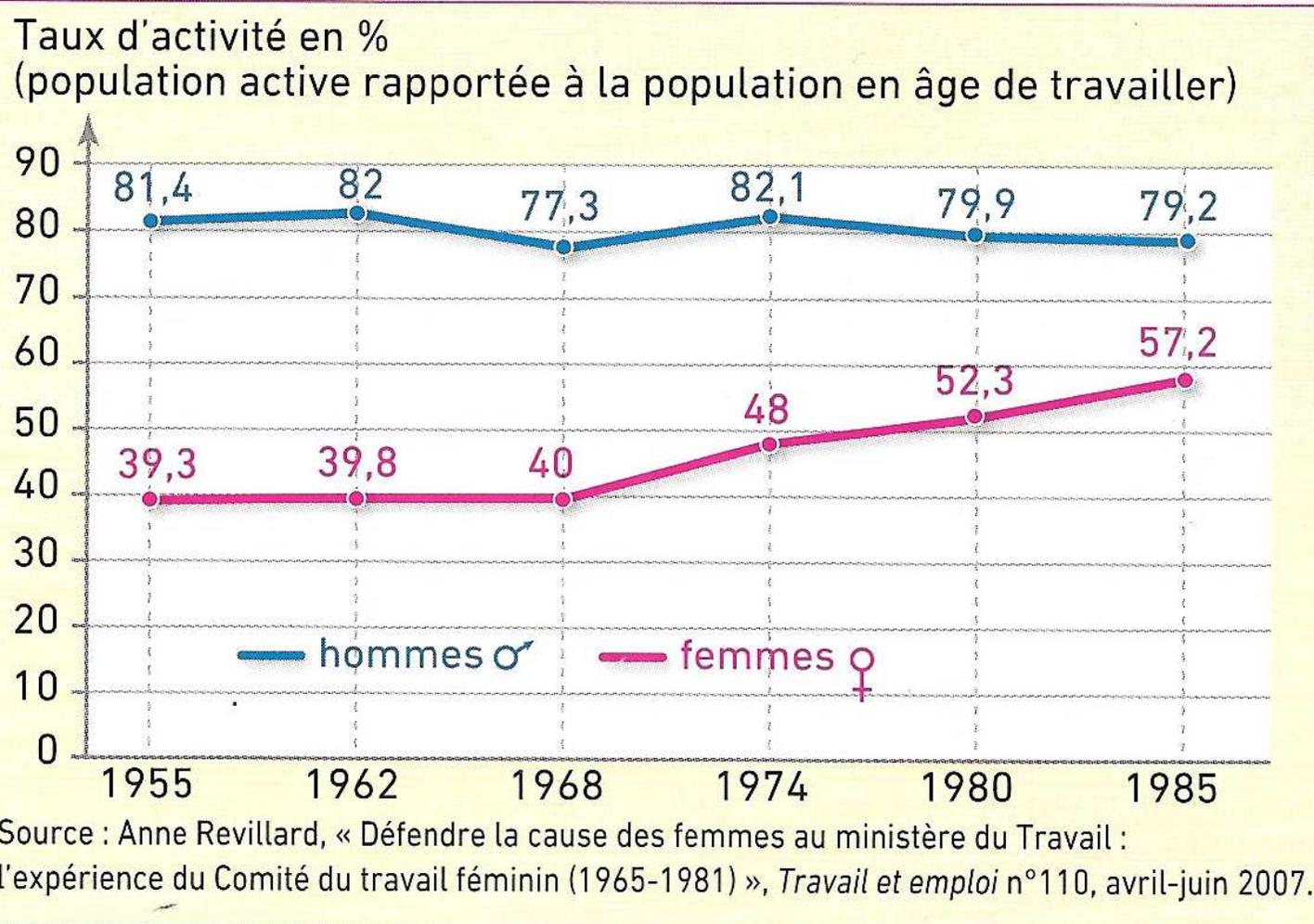
C'est un peu plus tard, par la loi du 21 juillet 1950, qu'ils [les HBM, habitations bon marché] deviennent des « Habitations à Loyer Modéré » (HLM)...L'année 1953 marque un tournant. Le logement est enfin considéré comme une des priorités et l'Etat engage un effort sans précédent pour favoriser la construction...C'est le début de la production en série et l'occasion de mettre en place un ensemble de normes qui permettront la généralisation de l'eau courante, de l'électricité, du gaz et de la salle d'eau. Les grands ensembles sont nés...Quant au secteur HLM, il assure dès 1957 près de 30 % de la construction neuve...Mais, dès la seconde moitié des années cinquante et surtout au début des années soixante, il apparaît également nécessaire de s'attaquer à d'autres formes nouvelles d'urbanisation : les bidonvilles...En 1966, la première enquête nationale sur le sujet recense 255 bidonvilles, dont près de la moitié en région parisienne, accueillant près de 50 000 personnes...l'intense production de logements neufs transforme les paysages urbains du pays, mettant en place deux de ses formes archétypales : le grand ensemble et le lotissement pavillonnaire.

A - Croissance économique et démographique entre 1950 et 1973

Trace : La période est aussi une période de croissance démographique avec une natalité en hausse (baby-boom) ainsi que d'exode rural fort, ce qui entraîne une accélération de l'urbanisation (50% en 1945 à près de 70% en 1970) et la mise en place de politiques du logement (construction des grands ensembles en banlieue, programmes de construction de logements HLM, lutte contre les bidonvilles).

B - La place des femmes et des jeunes

Evolution du taux d'activité féminin



Les 30 Glorieuses et les femmes



26 août 1970 première manifestation publique de ce qui sera appelé "Le mouvement de libération de la Femme" par les journaux.

Les 30 Glorieuses et les femmes

Quelques étapes de l'émancipation féminine :

- 1944 : obtention du droit de vote
- 1956 : fondation du planning familial agissant en faveur de l'accès à la contraception
- 1965 : obtention du droit de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord du mari
- 1967 : loi Neuwirth autorisant la contraception

B - La place des femmes et des jeunes

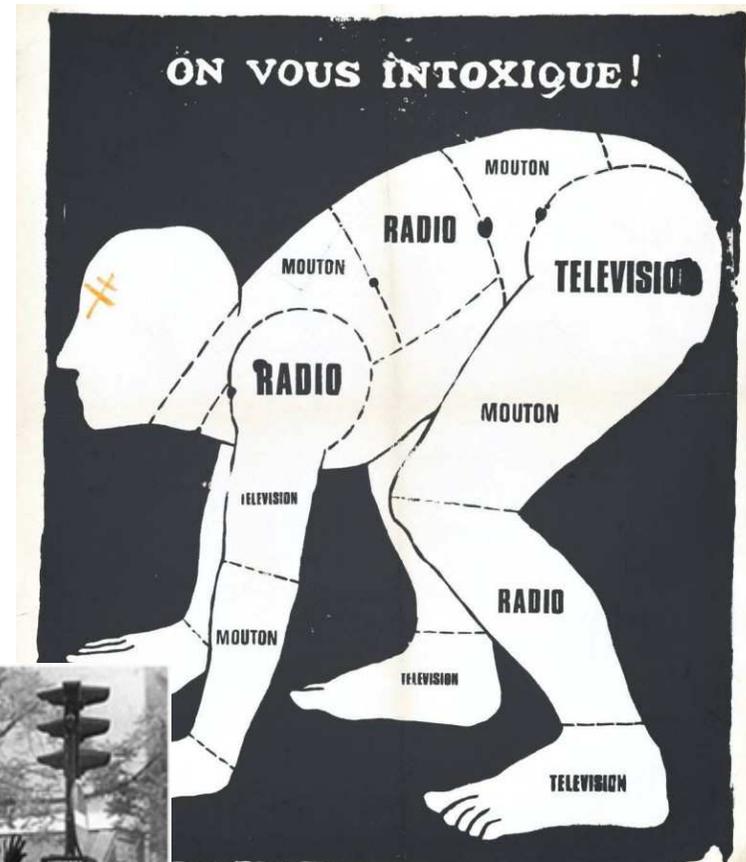
Trace : La fin des années 60 voit les femmes être de plus en plus nombreuses à travailler hors de la maison. Parallèlement, les revendications en faveur des droits des femmes se font plus pressantes et au début des années 1970 apparaissent des mouvements féministes comme le MLF (mouvement de libération de la femme) qui réclament leur émancipation vis-à-vis des hommes et la liberté de disposer de leur corps. Elles obtiennent en 1965 le droit de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord du mari et le droit à la contraception en 1967 (loi Neuwirth).

La place des jeunes

	1950	1970	1990
Population totale (millions)	41,8	50,7	56,7
Part des moins de 20 ans (%)	30,1	33,2	27,8
Part des bacheliers dans une génération (%)	4,8	20,1	43,5

Ainsi, pour le sociologue Jean Duvignaud, les années 1960 et 1970 ont marqué la naissance d'une « planète jeune », dont les membres détiennent une place prépondérante et autonome dans la société française...L'engagement de la jeunesse est perçu par le monde adulte comme un problème qu'il faut résoudre dans les années 1960 et 1970. En effet, les mouvements de contestation sont craints autant par l'État que par la population qui reste globalement favorable au maintien des rapports existant entre les générations et, donc, à une certaine soumission de la jeunesse aux aînés. Les jeunes contestataires sont vus comme les « porteurs de changements », qui « bousculent les rapports existants pour s'insérer socialement » et se montrent fort impatients devant la rigidité des structures sociales...Ceci explique en partie le caractère contestataire de cette population et le développement d'une culture propre.

Les jeunes et Mai 68

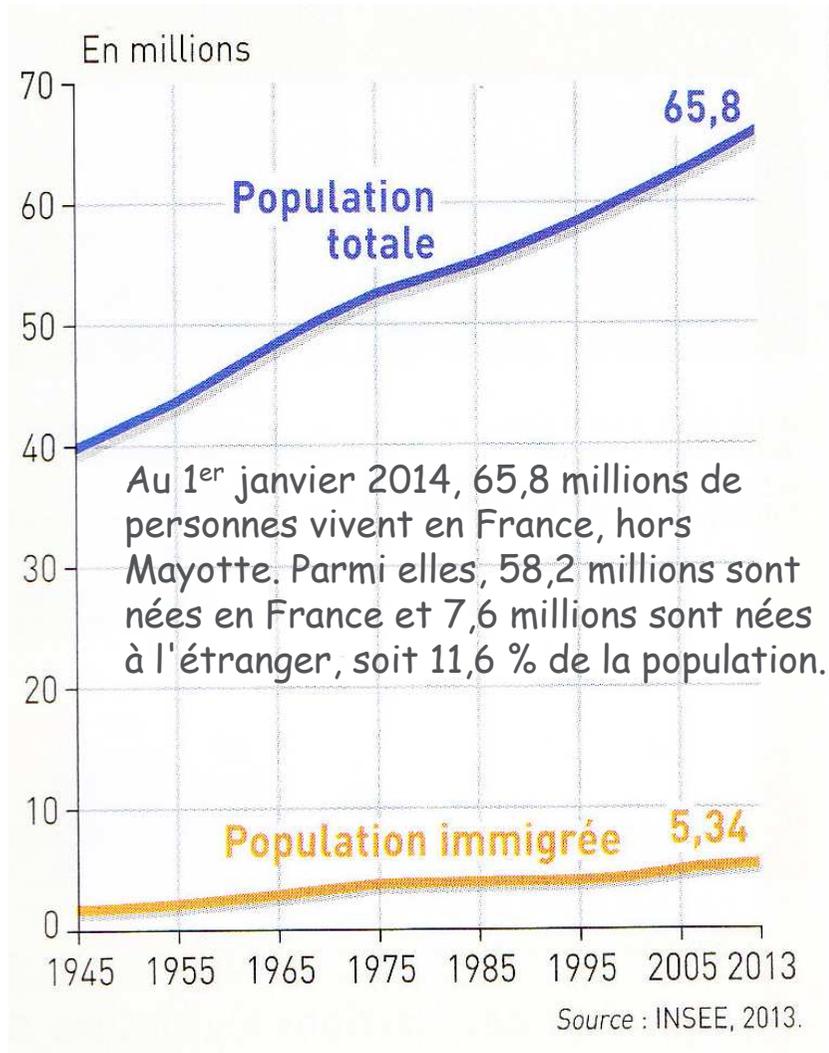


B - La place des femmes et des jeunes

Trace : Entre 1950 et 1970, la population de moins de 20 ans augmente pour atteindre le tiers de la population totale, la part des bacheliers est multiplié par 5. Une « culture jeune » se développe avec ses codes vestimentaires et langagiers. La contestation des structures sociales (l'Etat, la famille, l'école...) et la revendication de plus de liberté et de reconnaissance trouvent leur point d'orgue dans les manifestations de mai-juin 1968.

C - L'immigration encouragée

Les 30 Glorieuses et l'immigration



En 1945, l'État prend le relais du patronat ; il organise l'immigration de la main d'œuvre étrangère avec l'Office National d'Immigration (ONI) et signe de nouveaux accords bilatéraux (Italie, Espagne, Portugal...). Parallèlement, les travailleurs algériens arrivent en métropole librement en tant que ressortissants français jusqu'en 1962. Durant les « Trente Glorieuses » (1945-1975), années de forte croissance marquées par le développement de la consommation, des secteurs comme le bâtiment et l'automobile connaissent, rapidement et durablement, de forts besoins en main-d'œuvre peu qualifiée. Algériens, Portugais, Marocains deviennent alors les figures emblématiques du travailleur immigré.

Les 30 Glorieuses et l'immigration



Le « bidonville portugais » de Champigny sur Marne, 1963, Paul Almasy, © Collections Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration, CNHI.

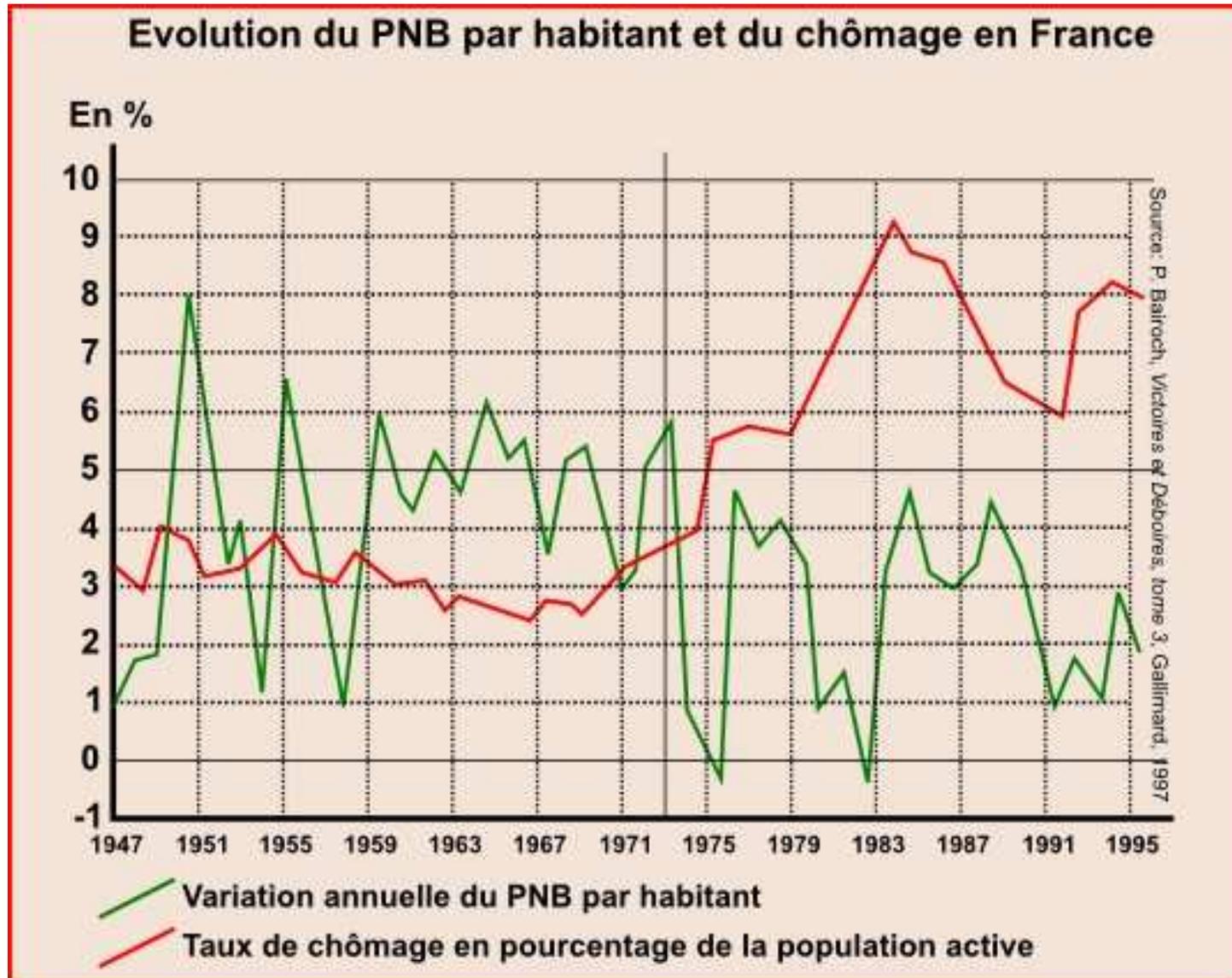
C - L'immigration encouragée

Trace : Entre 1950 et 1974, L'état français fait appel à l'immigration car la croissance entraîne un besoin en main d'œuvre. Les immigrés, peu qualifiés, travaillent principalement dans le bâtiment et l'industrie automobile. Ils viennent alors surtout d'Europe du sud et du Maghreb et sont accueillis en foyers de travailleurs ou vivent dans des bidonvilles avant de s'installer dans les grands ensembles de banlieue.

II - La société française dans la crise économique dès 1974

A - Les 20 piteuses

Les Vingt Piteuses



Le Revenu minimum d'insertion

L'espoir, c'est aussi permettre à ceux qui sont les plus durement frappés, que notre société laisse partir à la dérive, que la marginalité guette, d'avoir droit à une deuxième chance. Tel est le sens profond du revenu minimum d'insertion. Instaurer un droit au revenu minimum est une innovation d'une portée considérable. Après la création de la sécurité sociale, puis sa généralisation, après l'instauration du minimum vieillesse et des allocations chômage, c'est construire le dernier étage [de l'État providence] [...].

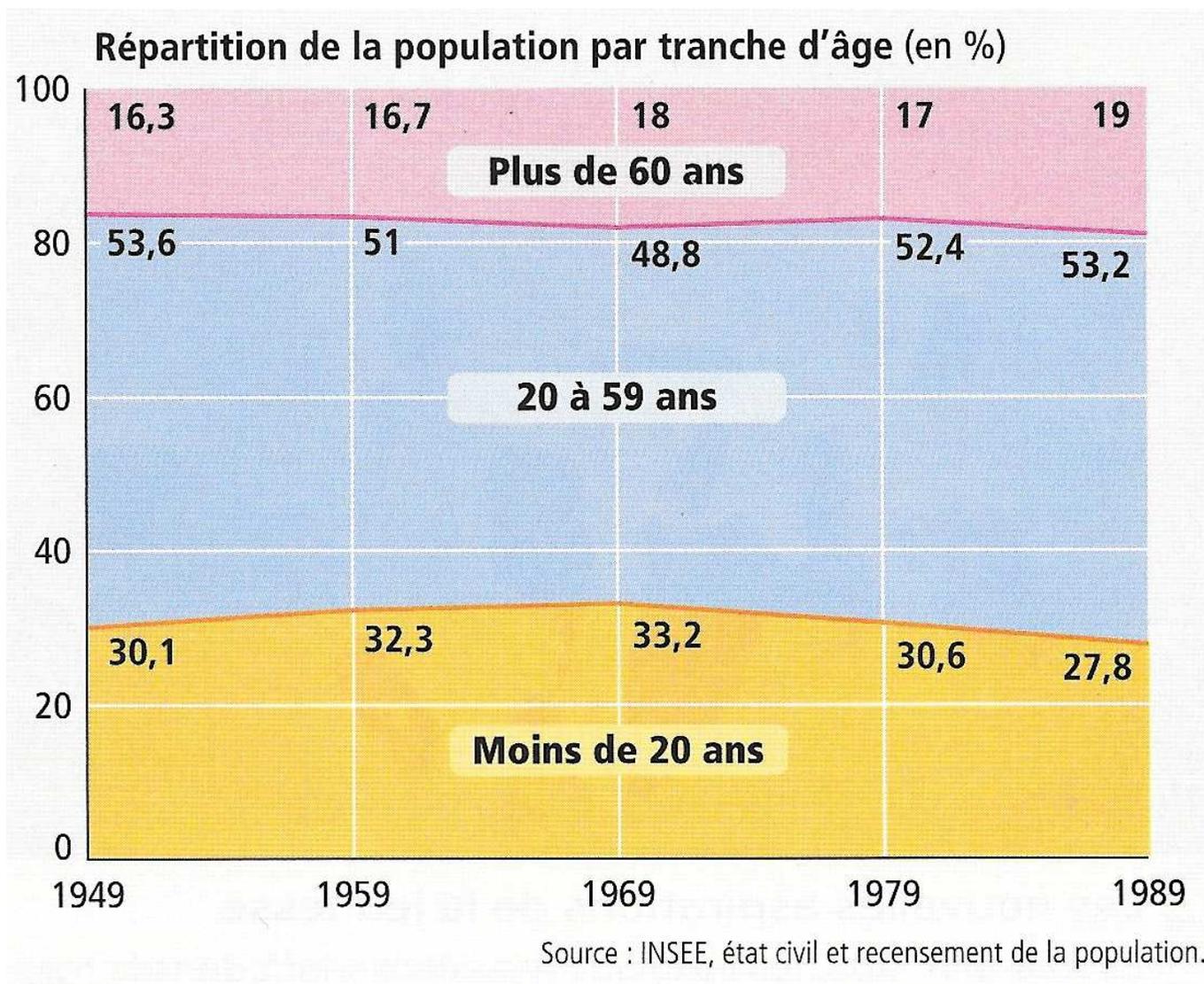
La solidarité n'est pas la bonne conscience de la modernisation, elle est la condition de sa réussite. Parce qu'elle donne tout son sens au respect de l'autre, au respect de la dignité humaine. Oh, certes, le montant de l'aide sera insuffisant au regard du souhaitable. Mais il offrira à tous ceux qui en disposeront une nouvelle chance, un nouvel espoir. Une chance d'échapper à la misère. Une chance de retrouver sa place dans le monde des autres.

■ Discours du Premier ministre Michel Rocard à l'Assemblée nationale, 29 juin 1988.

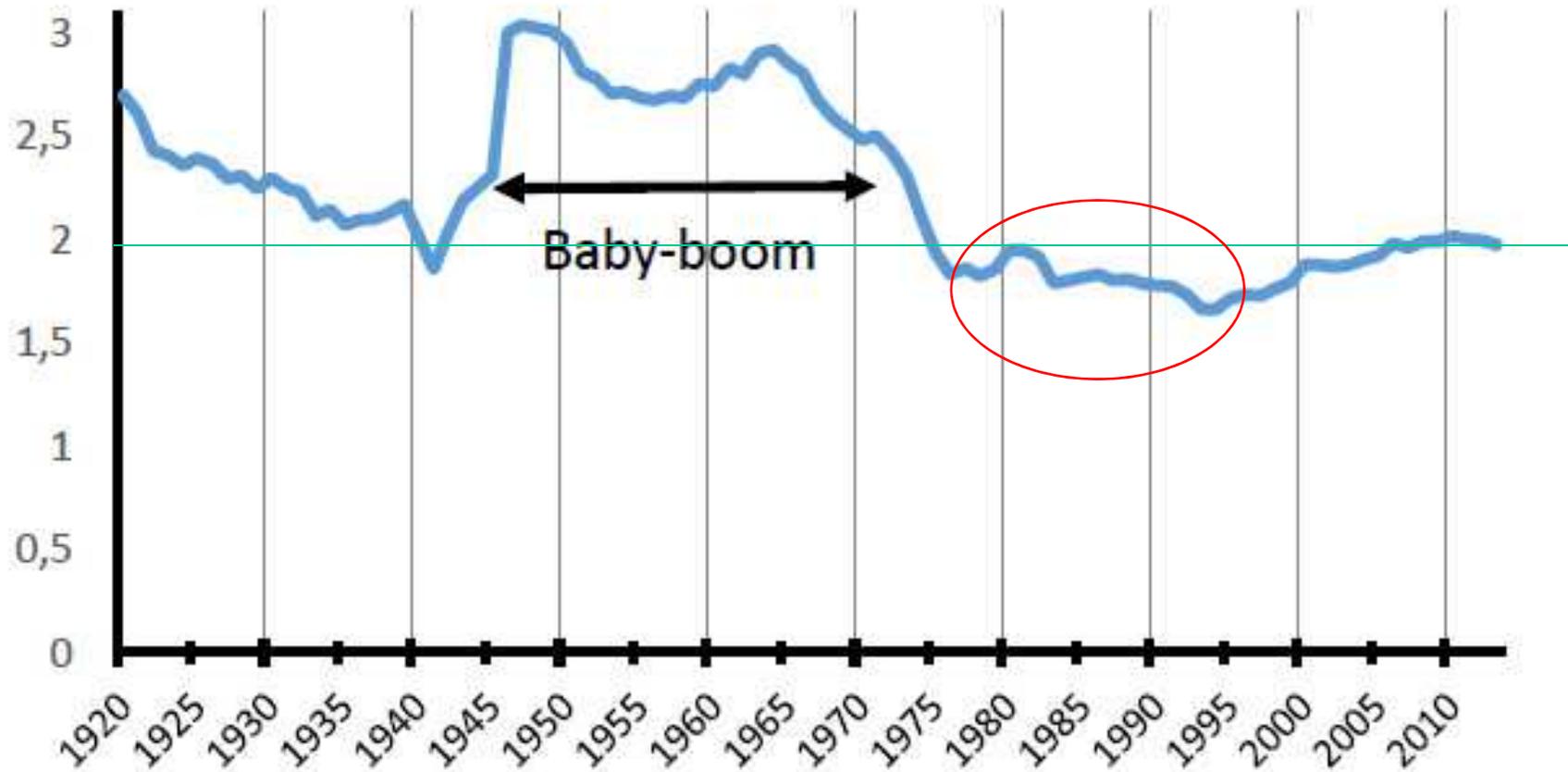
A - Les 20 piteuses

Trace : A partir de 1974, la croissance économique ralentit, des industries ferment leurs portes et le chômage augmente : d'une moyenne de 250.000 dans les années 1960, on passe à deux millions de chômeurs vers 1980 et trois millions dans les années 1990. Les femmes, les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les immigrés en sont les premières victimes. En 1988, l'Etat créé le revenu minimum d'insertion (RMI) pour lutter contre la pauvreté.

Evolution de la population

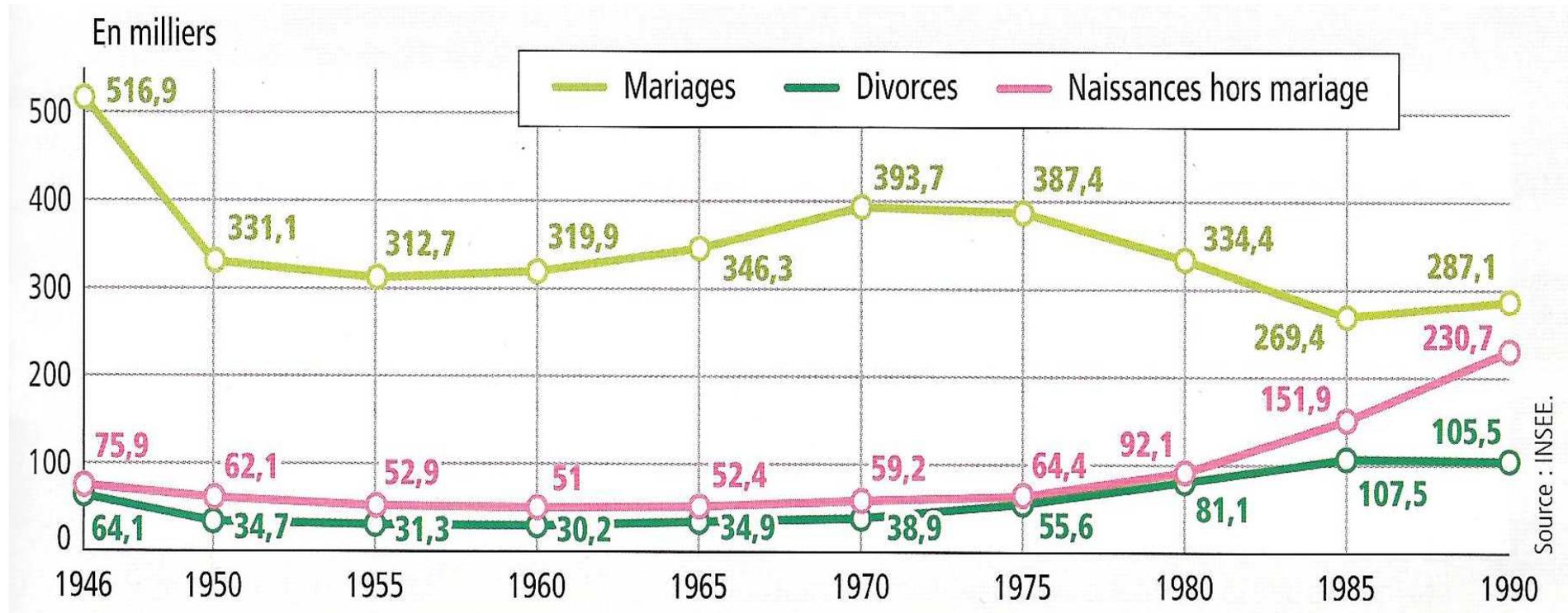


Le baby-boom



Indicateur conjoncturel de
fécondité (source INSEE)

Evolution des modèles familiaux



Quelques réponses de l'Etat aux évolutions de la société

Vidéo INA divorce par consentement mutuel

En vertu de la coutume, les enfants nés de parents mariés portent le nom du père. Cependant, depuis la loi 85-1372 du 23 décembre 1985, à la demande de l'un ou l'autre des parents, ou de l'enfant majeur, il est possible d'y ajouter, à titre d'usage, le nom de la mère. Les deux noms sont reliés par un trait d'union.

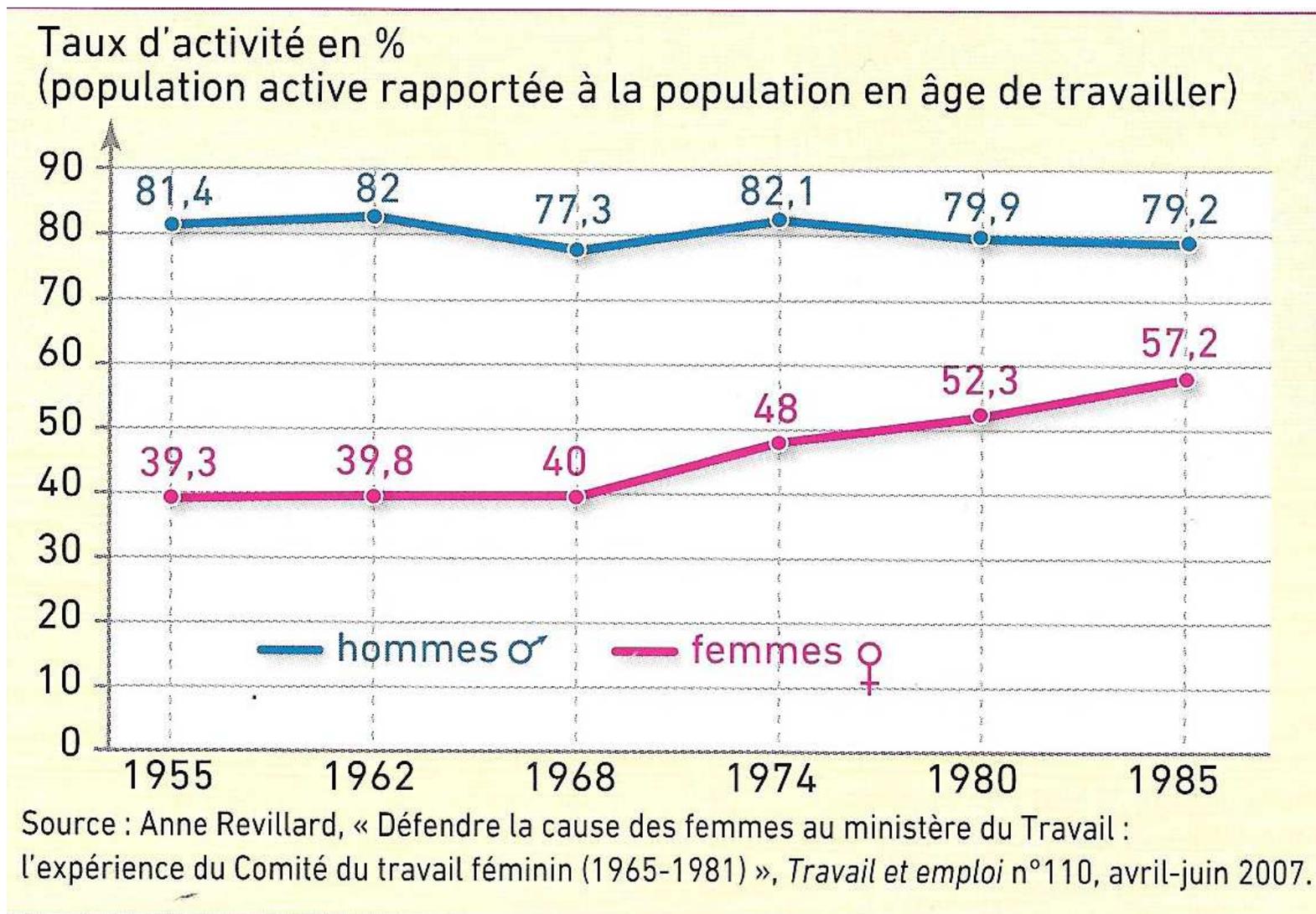
Ce nom d'usage qui n'est mentionné ni à l'état civil ni sur le livret de famille, n'est pas transmissible, mais figure sur les documents administratifs.

A - Les 20 piteuses

Trace : A partir des années 70, la fécondité baisse combinée à l'augmentation de l'espérance de vie, ce qui conduit à un vieillissement de la population. Les modèles familiaux évoluent avec la baisse du nombre de mariage et l'augmentation des divorces et naissances hors mariage. L'Etat tente de répondre à ces changements avec la mise en place du divorce par consentement mutuel en 1975 et la possibilité pour l'enfant d'ajouter le nom de la mère au nom du père à titre d'usage en 1985.

B - De nouveaux droits pour les femmes et les jeunes

Evolution du taux d'activité féminin



Hymne du MLF (1971)

Nous qui sommes sans passé, les femmes
Nous qui n'avons pas d'histoire
Depuis la nuit des temps, les femmes
Nous sommes le continent noir.

Refrain :
Levons-nous femmes esclaves
Et brisons nos entraves
Debout, debout, debout !

Asservies, humiliées, les femmes
Achetées, vendues, violées
Dans toutes les maisons, les femmes
Hors du monde reléguées.

Seules dans notre malheur, les femmes
L'une de l'autre ignorée
Ils nous ont divisées, les femmes
Et de nos sœurs séparées.

Le temps de la colère, les femmes
Notre temps, est arrivé
Connaissons notre force, les femmes
Découvrons-nous des milliers !

Reconnaissons-nous, les femmes
Parlons-nous, regardons-nous,
Ensemble, on nous opprime, les femmes
Ensemble, Révoltons-nous !

Dernier refrain :
Levons-nous femmes esclaves
Et jouissons sans entraves
Debout, debout, debout !

[Extrait du spectacle Bal](#)
[Grammatical Juin 2015. ASV](#)
[Danse \(Villennes/seine 78\)](#)
[Chorégraphie: Sarah LAMY](#)

Quelques étapes de l'émancipation féminine :

-1975 : loi Veil autorisant l'IVG



- 1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes



- 1991 : Edith Cresson première femme premier ministre en France



La loi répond à certaines revendications des jeunes

« La mixité s'étend dans les lycées au cours des années 1970. Les décrets d'application du 28 décembre 1976 de la loi dite « Haby » du 11 juillet 1975 rendent la mixité obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire ».

www.senat.fr

Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité

Article 11

Dans toutes les dispositions légales où l'exercice d'un droit civil est subordonné à une condition d'âge de vingt et un ans, cet âge est remplacé par celui de dix-huit ans.

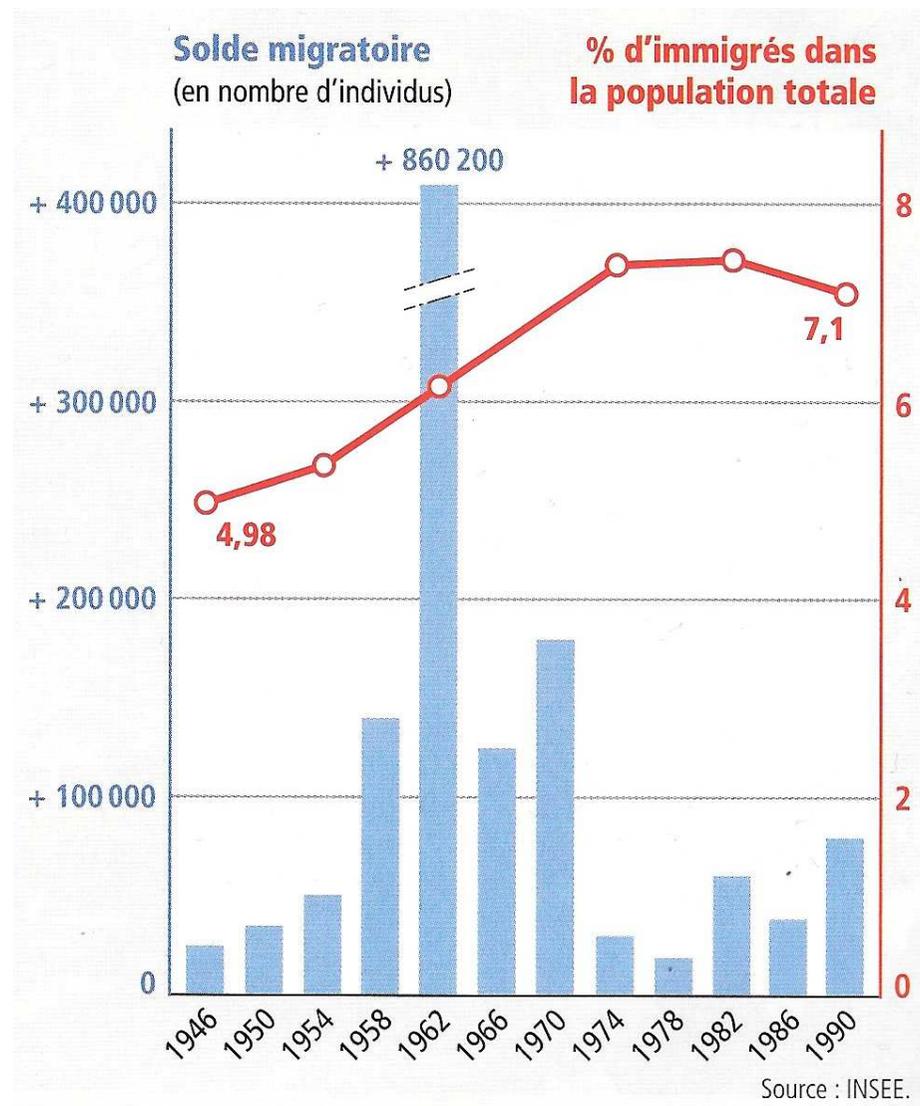
www.legifrance.gouv.fr

B - De nouveaux droits pour les femmes et les jeunes

Trace : A partir des années 70, le taux d'activité féminin ne cesse d'augmenter et les revendications des organisations féministes trouvent un écho dans la loi : en 1975 la loi Veil autorise l'IVG (Interruption volontaire de grossesse) avant la 10^e semaine de grossesse afin de mettre fin aux avortements clandestins dangereux. En 1983, la loi Roudy concerne l'égalité entre hommes et femmes dans tout le champ professionnel (recrutement, rémunération, promotion ou formation). Concernant les jeunes, ils obtiennent la majorité civile à 18 ans en 1974 et la mixité obligatoire s'impose dans les établissements scolaires primaires et secondaires en 1976.

C - L'immigration après 1974

Solde migratoire et pourcentage d'immigrés dans la population



Le regroupement familial (avril 1976)

« Le conjoint et les enfants de moins de dix-huit ans d'un ressortissant étranger régulièrement autorisé à résider sur le territoire français ne peuvent se voir refuser l'autorisation d'accès au territoire français et l'octroi d'un titre de séjour que pour l'un des motifs suivants :

1. L'étranger concerné ne justifie pas d'une année de résidence en France en situation régulière ;
2. L'étranger concerné ne dispose pas de ressources stables, suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille ;
3. Les conditions de logement que l'étranger se propose d'assurer à sa famille sont inadaptées ;
4. La présence du ou des membres de la famille sur le territoire français constitue une menace pour l'ordre public ;
5. Les résultats du contrôle médical [...] des membres de la famille font apparaître qu'ils sont atteints de maladies ou d'infirmités pouvant mettre en danger la santé publique. »

L'aide au retour

De juin 1977 à la fin de 1978, s'est déroulée la première expérience de retour assisté des travailleurs étrangers de 23 nationalités : une aide financière, d'un montant de 10 000 F, était versée aux chômeurs secourus ou non secourus ainsi qu'aux salariés travaillant en France depuis au moins cinq années, à condition qu'ils s'engagent à quitter définitivement le territoire, accompagnés le cas échéant de leur famille, à restituer leurs titres de travail et de séjour et à ne plus chercher à y revenir pour travailler. En 19 mois, 23 300 décisions d'attribution de l'aide ont été prises concernant plus de 45 000 personnes (bénéficiaires et membres de leur famille) de telle sorte que l'on peut estimer qu'un départ sur deux s'est effectué dans le cadre de cette procédure.

L'immigration après 1974

Vidéo INA 29
juillet 1983

B - Avec la crise depuis 1973

Trace : A partir de 1974, à cause de la crise économique, les flux migratoires se réduisent considérablement : seuls les étrangers concernés par le regroupement familial (Possibilité pour le travailleur étranger de faire venir sa femme et ses enfants, un droit de l'Homme) et les demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugié peuvent s'installer en France. Une « aide au retour » de 10 000 francs est même mise en place en 1977. Parallèlement à la fermeture des frontières, un discours xénophobe réapparaît. Entre 1981 et 1983, François Mitterrand fait régulariser 130 000 étrangers en situation irrégulière et les travailleurs immigrés revendiquent dans les années 80 une amélioration de leurs droits.